

Groupe de Démographie Africaine

IDP_INED_INSEE_MINCOOP_ORSTOM

**L'ÉVALUATION DES EFFECTIFS
DE LA POPULATION
DES PAYS AFRICAINS**

Tome II

Paris

TABLE DES MATIERES

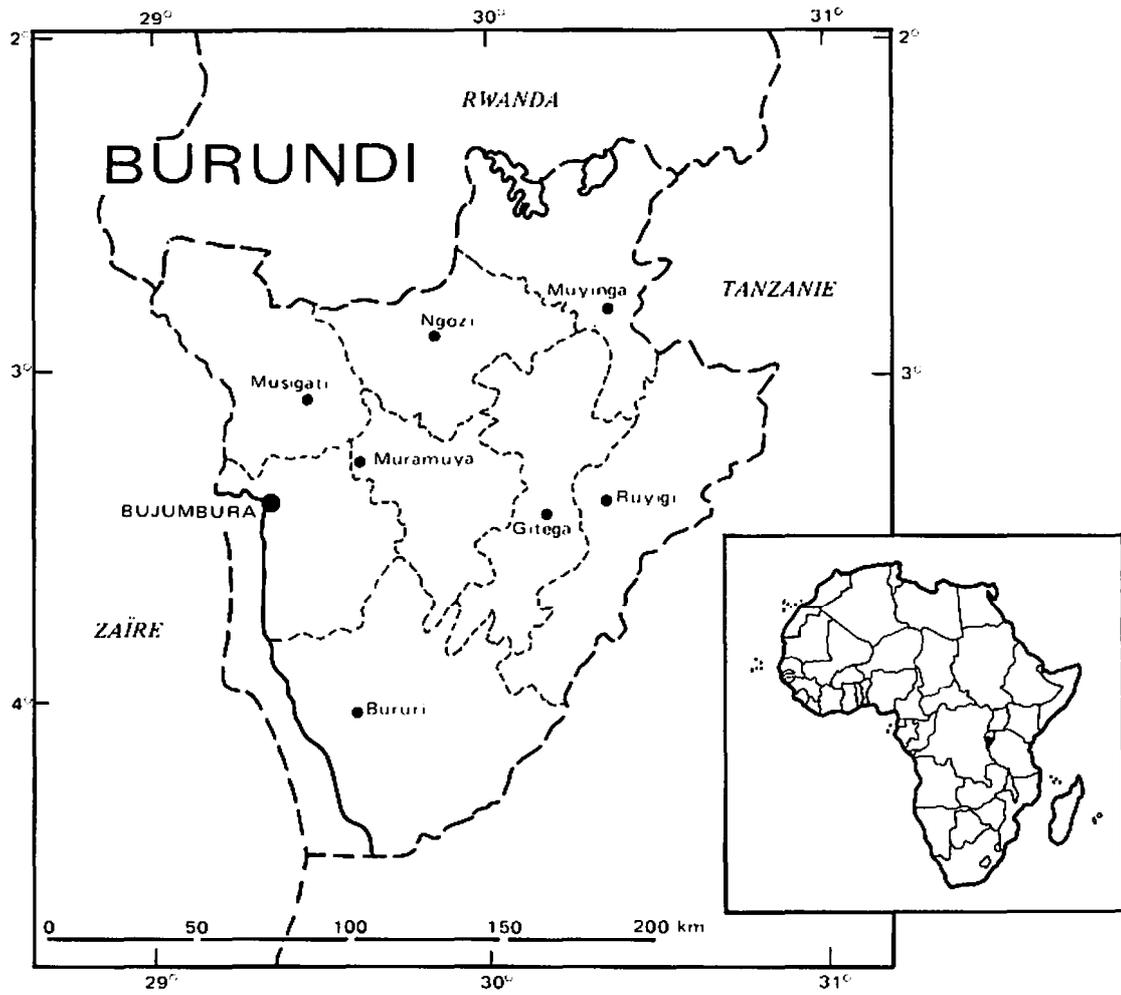
	Pages
Avant propos	I
Algérie, par M. MAZOUZ	1
Bénin, par C. ADJAHOUTONON & J.P. TOVIESSI	15
Botswana, par G.S. FINCH, E. JORGENSEN & P.O. WAY	27
Burundi, par S. BARANDEREKA & A. BERCIU	43
Cap Vert, par C. CONIM	67
Centrafrique, par D. PANTOBE	87
Comores, par F. TALLON	109
Congo, par R. MFOULOU	119
Gabon, par M.D. FRANCOIS	135
Ghana, par L. GOARNISSON	149
Haute Volta, par N. DAKUYO & H. LOUGUE	167
Lesotho, par D. TABUTIN & E. VILQUIN	179
Libye, par K.V. RAMACHANDRAN	189
Mauritanie, par G. NOEL	205
Ouganda, par M.P. THIRIAT	223
Saint Thomas et Prince, par N.A. MORGADO	239
Sénégal, par A. SADIO	249
Soudan, par K.V. RAMACHANDRAN	259
Tanzanie, par M.P. THIRIAT	277
Tunisie, par C. TARIFA	297
Zimbabwe, par L. GOARNISSON	321
Conclusion, par F. GENDREAU & L. GOARNISSON	339
Les auteurs	399
Liste des tableaux	403
Liste des graphiques	413
Liste des cartes	417
Rappel du contenu du Tome 1	421

BURUNDI

SYLVESTRE BARANDEREKA

AUREL BERCIU

JUIN 1981



B U R U N D I

I. INTRODUCTION1) Situation géographique.

Souvent appelé "Coeur de l'Afrique", le Burundi est situé entre 2° 45' et 4° 28' de latitude Sud, 28° 50' et 30° 53' de longitude Est ; il est bordé au Nord par la République du Rwanda, à l'Ouest par le lac Tanganyika et le Zaïre, à l'Est et au Sud par la Tanzanie.

Le Burundi est un pays de hauts plateaux (presque toujours supérieur à 1 000 mètres) enclavé au Centre de l'Afrique dans la région des Grands Lacs.

Le Burundi a un climat tropical d'altitude à quatre saisons :

- saison sèche principale de juin à octobre ;
- petite saison de pluies d'octobre à décembre ;
- petite saison sèche de janvier à février (ce n'est pas véritablement une saison sèche car il y pleut, mais moins que pendant la petite saison des pluies) ;
- grande saison des pluies de mars à mai.

La température et la pluviométrie varient cependant en fonction de l'altitude.

2) Administration.

Administrativement le Burundi est, fin 1979, divisé en 8 provinces qui comportent chacune deux ou trois arrondissements (18 en tout) eux-mêmes divisés en communes ; les provinces et les communes sont les piliers de l'administration. Il y a 79 communes au total, la commune urbaine de Bujumbura comprise, et chaque province compte entre 5 et 15 communes.

Les communes, à leur tour, sont formées par des "collines de recensement", en nombre variable, allant de 11 à 68 collines. Toutefois, la plupart des communes ont entre 20 et 40 collines de recensement, partagées entre deux ou trois "zones".

Les collines, elles aussi, ont des tailles très différentes. Ainsi, on trouve des collines allant de quelques centaines d'habitants jusqu'à plusieurs milliers. A l'intérieur de chaque colline de recensement, on trouve souvent un nombre variable de "sous-collines", généralement 2 ou 3. Il y a 2 500 collines environ dans tout le Burundi. La colline est la plus petite unité administrative et peut regrouper plusieurs sous-collines géographiques. (La colline de recensement au Burundi, correspond aux villages existant dans d'autres pays).

3) Population

Le système de l'habitat rural traditionnel au Burundi est fondé sur l'individu. Les villages n'existent pas à l'exception des quelques centres commerciaux. Les burundais habitent dans des cases qui sont regroupées dans un ensemble appelé "rugo". Celui-ci, délimité le plus souvent par une haie contient une ou plusieurs cases à usages divers : logement du chef de famille traditionnel et de ses descendants directs, logements des parents, cuisine, grenier. Les rugos dispersés sur le flanc des collines, sont entourés de bananeraies et de cultures diverses.

Il faut remarquer que cet état de chose a changé au cours des dernières années et les rugos n'existent plus dans certaines régions (particulièrement, les plus denses) où ils ont été progressivement remplacés par des maisons individuelles en brique ou en terre.

Mais, que les gens habitent dans des maisons séparées ou dans des rugos, la population est toujours dispersée et les "centres", souvent, ne sont que quelques boutiques autour de la place réservée au marché hebdomadaire.

L'ensemble de la population parle une seule et même langue : le KIRUNDI qui est la langue nationale du pays. Le Français, introduit avant l'indépendance du pays par l'administration belge, reste la langue officielle du pays.

Comme dans les autres pays de l'Afrique de l'Est, le Swahili est d'usage courant dans le secteur commercial.

L'influence des églises chrétiennes, catholique et protestante, est importante au Burundi, les églises continuant à jouer un rôle non négligeable dans l'action du développement socio-économique et culturel dans le pays.

II. SOURCES DES DONNEES

1) Estimations anciennes.

Les informations disponibles sur la population du Burundi, jusqu'en 1960 regroupent le plus souvent les données pour le territoire du RWANDA-URUNDI, celui-ci étant considéré à l'époque par le colonisateur comme une seule entité administrative.

Les premiers renseignements sur la situation démographique du RWANDA-URUNDI datent du début du XXème siècle et ont pour sources uniquement les rapports fournis par certaines expéditions d'exploration sous le régime allemand, ainsi que les informations reçues de missionnaires.

En 1907, FUCHS évalue la population de ces territoires à 4 millions d'individus ; MYER l'estime à 5 millions en 1914, RODHL la même année donne le chiffre de 3 millions pour le seul RWANDA, alors que l'ethnographe CZEKANOWSKI citait le chiffre de 1,5 million d'habitants pour le même pays en 1907.

qui furent utilisées en ce temps, seule celle de CZEKANOWSKI est connue : il calculait la densité de la population en dénombrant le nombre de huttes rencontrées dans une région, méthode évidemment très approximative.

Le seul indice sur le sens de l'évolution de la population à l'époque est donné par VAN DER BURGHT qui signale simplement dans un ouvrage paru en 1903 que les naissances surpassent les décès. Cette tendance à l'accroissement est confirmée pour les dix années suivantes par plusieurs missionnaires.

Si cette évolution s'était maintenue, la population devrait être actuellement beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'est, mais elle fut réduite successivement par de sérieuses hécatombes dues aux famines et aux épidémies.

L'inconstance du climat et son influence sur les cultures vivrières posent encore régulièrement à l'autorité administrative de sérieuses inquiétudes.

En 1922, dès que la Belgique se vit confier l'administration du RWANDA-URUNDI par la Société des Nations, elle inaugura un système d'enregistrement des seuls hommes adultes et valides (H.A.V.) soumis à l'impôt, qui fut appliqué jusqu'en 1931. Les estimations de la population totale basées sur cet enregistrement auquel échappait fatalement un bon nombre d'individus sont des plus incertaines.

Elles passent d'ailleurs de 4 millions en 1922, à 3 millions en 1923, pour remonter à 5 millions de 1924 à 1927 et retomber à 3 750 000 en 1928. Il faut évidemment tenir compte de l'imprécision d'un enregistrement de ce genre dans les premières années de l'administration belge et souligner qu'il suffit de variations légères dans le degré de perfection de recensements successifs pour occasionner d'importantes erreurs.

En 1931, le système d'enregistrement des hommes adultes et valides fut élargi et transformé en un recensement sur fiches portant cette fois les hommes, valides ou non, et leurs familles.

Une nouvelle source d'investigation des populations sous forme d'enquêtes démographiques avait été mise au point dès ce moment. Elles portaient dans chaque territoire sur un certain nombre de groupements considérés comme représentatifs. Les constatations recueillies de la sorte étaient rapportées à l'ensemble de la population.

Ces enquêtes, basées sur la méthode statistique des sondages, se poursuivirent jusqu'en 1950.

Si la formule était bonne, son application le fut moins ; en effet, le choix des groupements ne fut pas toujours heureux et leur nombre trop limité, l'emploi de formules inadéquates pour le calcul des estimations et la technique défectueuse des opérations sur le terrain constituèrent d'autres erreurs majeures.

Le tableau ci-après reprend les diverses estimations de la population pour les années 1922 - 1949 toujours pour l'ensemble du territoire du RWANDA-URUNDI.

TABLEAU 14 - BURUNDI - ESTIMATION DE LA POPULATION DE 1922 A 1949 (ENSEMBLE DU TERRITOIRE RWANDA-URUNDI).

ANNEES (a)	POPULATION	ANNEES (a)	POPULATION
1922	4 000 000	1939	3 775 335
1923	3 000 000	1940	3 814 854
1924/1927	5 000 000	1941	3 843 436
1928	3 750 000	1942	3 830 101
1929/1931	3 450 000	1943	3 768 002
1932	3 451 000	1944	3 378 396
1933	3 244 000	1945	3 386 362
1934	3 165 000	1946	3 596 997
1935	3 385 583	1947	3 718 185
1936	3 506 094	1948	3 793 922
1937	3 693 304	1949	3 808 191
1938	3 752 742		

(a) Sources : 1922 à 1931 [7], 1932 à 1934 [5],
1935 à 1949 [6].

2) Recensements administratifs

Il a existé, au Burundi, un recensement administratif exécuté chaque année par des agents recenseurs communaux. Les données de ces recensements, comme d'ailleurs dans d'autres pays d'Afrique, ont une valeur statistique très limitée. Les défauts de couverture et de qualité des renseignements sont bien connus. Les objectifs de ces recensements ont été, à l'origine, administratifs et plus particulièrement fiscaux ; à présent, après l'abolition de la taxe personnelle, ils ont perdu leur raison d'être.

Le système de la collecte des données lors de ces recensements administratifs était le suivant :

- l'unité de base était la colline de recensement mais administrativement plusieurs collines sont regroupées pour former une "zone". Les renseignements sont donc disponibles au niveau de ces zones.

Le recensement était effectué par l'agent administratif de la zone sur des fiches cartonnées vertes d'une dizaine de centimètres de côté et établies au nom de chaque homme adulte valide (H.A.V.) de la colline. Quelques cartes étaient rajoutées pour les femmes ou les vieillards vivant seuls et n'étant pas à la charge d'un H.A.V.

Sur chaque carte figuraient les renseignements suivants :

1. - le nom et l'âge (date de naissance) de l'H.A.V. ;
2. - les noms de son (ses) épouse(s) et des autres personnes à charge, avec leur âge ;
3. - les garçons de moins de 18 ans (à partir de 18 ans ils deviennent H.A.V.) et les filles célibataires, classés par sexe et par âge ;
4. - au verso de la fiche le nombre de bovins adultes.

Les données figurant sur ces cartes étaient dans certaines zones, transcrites sur un cahier, mais bien souvent, les totaux par colline n'étaient faits qu'une fois par an, directement à partir des cartes et adressés à la commune.

Les services communaux envoyaient une fois par an les données par colline à la province.

Actuellement ce système d'enregistrement administratif de la population sur des fiches a cessé de fonctionner, il sera remplacé par un nouveau système d'enregistrement des faits d'état civil dans le cadre d'un nouveau projet.

3) Recensements statistiques

Le Burundi a pu réaliser son premier Recensement Général de la Population du 16 au 30 août 1979.

L'idée de réaliser un recensement démographique "Recensement Général de la Population", remonte à 1970, avec le Programme Africain de Recensements (P.A.R.), mis en place à la demande d'un certain nombre de pays africains qui n'étaient pas en mesure, pour des raisons techniques et financières, de participer à la série de recensements avant cette période.

Une mission du F.N.U.A.P. a visité le Burundi pour y évaluer les besoins en données démographiques, parmi d'autres, et pour élaborer un document de projet pour l'assistance.

A la suite de cette mission, le F.N.U.A.P. a affecté en 1972 un Expert qui a démarré les travaux de préparation du recensement.

Malheureusement, pour des raisons diverses, le projet a été interrompu.

En 1977, à la suite d'une nouvelle requête du Gouvernement du Burundi auprès du F.N.U.A.P., le projet a été révisé et les travaux préparatoires ont commencé avec deux experts des Nations-Unies (un expert principal et un expert en cartographie).

Les travaux de cartographie nécessaires à ce recensement ont duré 18 mois. Un recensement pilote a été réalisé en août 1978.

Le dénombrement proprement dit de la population a eu lieu entre le 16 et le 30 août 1979. Après le dénombrement un dépouillement manuel a été réalisé et les résultats provisoires de ce premier recensement

général de la population du Burundi ont été publiés au début de 1980 ; quelques données globales sont présentées dans les tableaux 18 et 19.

A présent le Bureau Central de Recensement organe chargé de l'exécution du recensement continue les travaux de traitement des données et prépare la documentation pour l'analyse et la publication des résultats définitifs.

4) Etat civil

Avant 1980, il existait au Burundi un système d'enregistrement des faits d'état civil au niveau des communes. Une situation mensuelle de ces événements enregistrés devait être envoyée au Département de la population qui établissait annuellement la situation globale sur le mouvement naturel de la population.

Mais il faut remarquer que ces données n'assuraient pas la couverture intégrale du pays et ne permettaient pas d'estimer les taux démographiques (natalité, mortalité et accroissement). Les raisons de ces déficiences étaient multiples et, parmi les plus importantes, on pourrait citer :

- le système de déclaration par la population et l'enregistrement qui n'étaient pas intégrés ; l'absence de contrôle au niveau central sur la commune et de la commune sur les déclarants (population) ;
- le manque de plusieurs maillons dans la chaîne de communication (collecte et transmission de renseignements) et le contrôle des opérations sur le terrain ;
- le manque de motivation de la part de la population.

Suite au Décret-loi n° 1 du 15 janvier 1980, portant code des personnes et de la famille, l'enregistrement régulier des faits d'état civil au Burundi est devenu obligatoire.

Le nouveau code dans le titre IV parle des actes d'état civil et la mise en place progressive du système d'enregistrement des faits d'état civil s'est faite à partir du 1er avril 1980 date à laquelle le nouveau code est entré en vigueur.

A présent le ministère de l'Intérieur, Département de la population, a pris les mesures suivantes :

- création du Bureau National d'état civil ;
- nomination des officiers de l'état civil ;
- création et mise en place des bureaux d'état civil au niveau de chaque province ;
- création et mise en place des bureaux d'état civil au niveau de chaque commune ;
- la confection et l'impression de registres des actes d'état civil (naissances, mariages et décès) ainsi que des extraits des actes d'état civil et bulletins statistiques d'état civil ;
- recrutement, formation et mise en place des agents d'état civil au niveau central, provincial et communal ;

- une vaste action de sensibilisation et de motivation de la population qui se déroule actuellement dans le pays.

Toutes ces actions ont été menées au cours de l'année 1980 (au début sur 14 communes pilotes) puis, au cours du 4ème trimestre l'action a été étendue sur tout le territoire.

Une étude d'évaluation de cette action est en cours.

Il faut mentionner que l'action de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil est conçue et réalisée avec l'aide des Nations-Unies dans le cadre d'un nouveau projet FNUAP qui suit le recensement de la population de 1979. Il s'agit du projet BDI/78/P02 - Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil - pour une durée de 5 ans.

5) Enquêtes démographiques par sondage

Plusieurs enquêtes démographiques par sondage ont été effectuées au Burundi depuis le début du siècle et, jusqu'à 1965, toutes furent des enquêtes à passage unique et donc à questionnaire rétrospectif.

Mais les données les plus utilisées dans les estimations de la population du Burundi sont celles de deux enquêtes plus connues, effectuées en 1965 et en 1970-1971.

a) L'enquête démographique par sondage de 1965

L'enquête démographique de 1965 devait permettre l'obtention de données démographiques valables dans des délais raisonnables compte tenu des moyens disponibles en personnel et en matériel.

L'enquête fut effectuée du 1er mars au 31 juillet 1965 sur le terrain et le rapport terminé en juin 1966. Cette enquête a donc eu le mérite d'être assez rapide ; cependant certaines questions avaient été omises :

- pas de questions concernant les collines (présence d'une école, d'un dispensaire ...)
- pas de questions sur le rugo (nombre de cases, approvisionnement en eau ...)
- les naissances des 12 derniers mois ne sont pas rattachées à leurs mères;
- les mois de naissance et de décès ne sont pas indiqués ;
- pas de questionnaires femmes.

Deux plans de sondage ont été utilisés : en milieu rural, sondage à deux degrés avec un taux de sondage moyen de 1/50 ; à Bujumbura, enquête après un recensement des maisons (1 maison sur 10).

L'enquête de 1965 portait sur un échantillon de 10 % de la population de Bujumbura et de 2 % de la population du reste du pays. L'enquête qui consistait principalement en un contrôle des données fournies par le dernier recensement administratif a montré que le chiffre total de la population était sous-estimé de 24 % environ.

D'après cette enquête la population du Burundi a été estimée à 3 210 000 personnes avec un taux d'accroissement naturel de la population de 2,0 % (taux de natalité 46 pour mille, taux de mortalité 25,8 ‰).

Les résultats de cette enquête ont été considérés comme incomplets et l'on a estimé à 5 à 10 % l'erreur possible sur les données recueillies (voir les principaux résultats de cette enquête au tableau 16).

b) Enquête à passages répétés de 1970-1971

Le manque de précision des recensements administratifs et de l'enquête démographique de 1965, ainsi que la nécessité de connaître les taux démographiques et les caractéristiques du milieu rural ont conduit les autorités nationales à réaliser une autre enquête sur la population et l'habitat.

Cette enquête démographique à passages multiples a été préparée et réalisée par le Département des statistiques en admettant que la population du Burundi en 1970 était de 3 500 000. On a effectué un sondage sur 30 000 personnes, soit 24 unités primaires (U.P.) de 1 250 personnes chacune. Pour choisir les unités primaires on a utilisé le découpage administratif nouvellement instauré: 8 provinces, 18 arrondissements, 79 communes, 2427 collines de recensement.

Le découpage par province donne l'approximation de la population et la liste des collines par province et par arrondissement.

On a reporté les unités primaires proportionnellement à la population de chaque province. On a choisi donc au moins une unité primaire par province ; de plus en raison des mouvements de population à l'intérieur même de la province ou entre provinces, il faut avoir une unité primaire par arrondissement. Cela donne 18 unités primaires, les 6 restantes ont été réparties dans les arrondissements suivant l'importance de leur population.

L'enquête a duré 14 mois - du mois d'avril 1970 à juin 1971 - afin d'observer les mouvements de la population sur 12 mois exactement.

Les notables et responsables des collines enquêtées furent tout d'abord informés du but de l'enquête, par l'enquêteur lui-même ; une fois obtenu leur accord une réunion fut organisée pour toute la population concernée.

On a interrogé toute personne ayant passé la nuit précédant le passage de l'enquêteur dans le ruge jusqu'à concurrence de 1 250 personnes pour chaque colline.

Six questionnaires ont été utilisés :

- D1 : inventaire : recensement des 1250 personnes à interroger par chaque enquêteur.
- D2 : ménage : à remplir pour chaque ménage ; il donnera des renseignements sur l'état civil, la profession, le degré d'instruction.

- D3 : âge : permettra de connaître le plus précisément possible l'âge des personnes interrogées afin d'établir une pyramide des âges.
- D4 : femme : à remplir pour chaque femme d'âge fécond, servira au calcul des taux de fécondité, natalité, mortalité infantile.
- D5 : habitat : donnera des renseignements sur les conditions de logement des ménages.
- D6 : mouvement de population : renseignera sur les modifications démographiques survenues dans le ménage pendant l'année d'enquête.

Les principaux résultats de cette enquête figurent au tableau 17.

6) Autres sources des données sur la population.

Au Burundi au cours des années, du fait de l'absence d'un organe statistique national apte à assurer la collecte et le traitement des données statistiques sur la population, différentes institutions et organismes ont tenté d'organiser enquêtes ou recensements partiels permettant d'avoir des données plus ou moins concluantes.

C'est ainsi que furent réalisées d'autres opérations en vue d'obtenir des données sur la population parmi lesquelles nous signalons.:

a) Le recensement de la zone pilote de vulgarisation agricole de Zege.

Un premier passage effectué début 1970, puis un second début 1971 ont permis, en plus des données sur les "ménages" et l'habitat, d'obtenir quelques renseignements sur les mouvements de population. Ce recensement partiel concernait 3 000 personnes.

b) Le recensement de la région de KABEZI-KISINGWE.

Dans le cadre d'un projet d'irrigation et d'aménagement rural, un recensement partiel de la population de la région concernée a été effectué en mai 1970 ; 12 000 personnes, appartenant à 1 800 rugos, ont été recensées. Malheureusement le dépouillement n'a pas été réalisé.

c) Le recensement de la région de NYANZA-LAC.

Comme pour la région KABEZI-KISINGWE, un recensement partiel avec utilisation des mêmes questionnaires a été effectué dans le cadre d'un projet de développement d'une région. Près de 20 000 personnes ont été enquêtées en décembre 1971 ; mais les résultats de ce recensement n'ont pas été exploités.

d) Etude statistique (démographie, économie) de la région de Rumonge

Au début de 1977 (janvier-mars) il a été réalisé dans la région de Rumonge une étude sur les structures de la population et des exploitations.

agricoles; A partir d'un recensement exhaustif des ménages de la région, un ménage sur cinq fut tiré au hasard, et a fait l'objet de cette étude.

Plus de 5 000 personnes ont été enquêtées sur un total de 26.230 personnes.

Les données de cette étude ont été exploitées partiellement.

e) Enquête socio-économique à Bujumbura en 1969

En 1969, une enquête avait été entreprise à Bujumbura qui devait définir les principales caractéristiques de la main d'oeuvre civile.

Cette enquête a été étendue aux domaines suivants :

- économie (situation de l'emploi, activité économique, revenu des enquêtés) ;
- démographie (pyramide des âges, nuptialité, migrations) ;
- conditions de vie et sociologie (structure de l'habitat, situation sanitaire, dynamique sociale, religion ...)

Plus de 15 000 personnes sur un total de 50 000 composant la population de 4 quartiers de Bujumbura ont été enquêtées. Les résultats chiffrés n'ont été ni exploités ni analysés dans le cadre de cette enquête mais ils ont permis de compléter les résultats de l'enquête en milieu rural.

f) Le recensement primaire de Bujumbura (fin 1971).

Afin de préparer une enquête-consommation, un recensement primaire de la population de la ville de Bujumbura a été effectué fin 1971. Ont été dénombrés les parcelles et les logements dans 8 quartiers de la ville. Après, un premier sondage a permis de faire des estimations de population et de déterminer pour chaque personne de l'échantillon les caractéristiques : sexe, tranche d'âge, situation matrimoniale, nationalité, lien de parenté avec le "chef de ménage".

Les résultats portant sur plus de 10 000 personnes ont permis de préciser les résultats de l'enquête socio-économique de 1969 mentionnée ci-dessus. L'analyse de ce recensement montre les disparités entre milieu rural et milieu urbain pour les données disponibles.

g) Les recensements des unités primaires des enquête agricole et alimentaire-budgétaire.

Pour les besoins de tirage de l'échantillon au second degré, plusieurs recensements d'unités primaires (collines) ont été effectués dans les provinces de GITEGA, NGOZI, MUYINGA, RUYIGI, BURURI entre 1967 et 1970.

Ces recensements, complétés par des données moins précises sont à l'origine des estimations de population par strate en 1970.

Ces différents recensements partiels pour les collines tirées ont permis :

- de distinguer les "rugo" suivant leur composition ;
- de connaître pour chaque case composant le rugo :

- la population (effectif, sexe, groupe d'âge et situation matrimoniale du chef de ménage);
- l'existence d'une exploitation agricole (et/ou d'une cuisine);
- la possession de caféiers et/ou de bovins ;
- etc.

Comme par ailleurs les 46 "collines de recensement" de l'enquête alimentaire-budgétaire étaient celles qui avaient été tirées pour les enquêtes agricoles (dans les régions de NGOZI et MUYINGA) la comparaison des effectifs recensés par les deux opérations a pu être faite.

7) Recherches en matière de population

Dans le domaine de la recherche démographique, il faut signaler deux études socio-démographiques importantes réalisées en 1973 et en 1974 qui sont décrites brièvement ci-dessous.

a) Les problèmes de population au Burundi, résultats d'une enquête sur les motivations démographiques des Barundikazi (femmes burundaises).

L'enquête a été effectuée auprès de 2 400 femmes dans les provinces de Bubanza et de Ngozi de février à mai 1973 par la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de l'Université de Bujumbura en étroite collaboration avec l'Union des femmes barundikazi et avec l'assistance technique et financière du Fond Pathfinder (Boston, EVA).

L'objectif de l'enquête était de contribuer à l'amélioration de la connaissance des questions relatives à la fécondité, à la nuptialité, à la taille de la famille, aux connaissances et attitudes en matière d'espacement des naissances.

b) Famille et fécondité au Burundi (approche sociologique)

Tel est le titre "d'une étude systématique sur la famille burundaise actuelle" (1974) demandée par l'Assemblée épiscopale du Burundi au Centre de Recherches socio-religieuses et dont le financement a été assuré par le Fond Pathfinder (BOSTON, EVA). Cette étude a été publiée par le Centre de Recherches socio-religieuses de l'épiscopat du Burundi et la Faculté des sciences économiques et administratives de l'Université du Burundi - Bujumbura 1977.

Le but de cette enquête était "d'apporter des éléments de connaissance objective dans un domaine dont l'approche jusqu'ici a été trop empirique et entachée de préjugés".

L'étude a essentiellement porté sur "le mariage, l'importance attribuée à la procréation en tant que telle, la fonction accordée à l'enfant au sein du groupe familial, la cellule familiale elle-même et la contraception".

Environ 6 000 personnes (3 000 hommes, 3 000 femmes) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, ont été interviewées sur les thèmes susmentionnés.

Malheureusement une comparaison des résultats de ces deux enquêtes se révèle difficile à faire du fait, entre autre, que la première enquête n'incluait pas la population urbaine.

c) Thèmes de recherche pour les années à venir.

La recherche en matière de population dans les années à venir sera concentrée sur l'analyse des résultats du Recensement Général de la Population 1979 et de l'enquête post-censitaire qui l'a suivi.

Les résultats de ces opérations seront complétés par les données statistiques issues du système d'état civil que le gouvernement se propose d'améliorer et de renforcer.

III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

1) Généralités

Il est bien reconnu partout dans le monde que pour concevoir un plan de développement économique et social, et le mener à bien, une connaissance des données démographiques de base est indispensable.

Dresser un inventaire complet sur les sources de données démographiques réalisées au Burundi s'avère très risqué pour de nombreuses raisons.

- Tout d'abord, la plupart des études statistiques démographiques qui ont été entreprises dans le pays ont recueilli une masse d'informations qui n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie. Il est donc difficile de tirer profit présentement de la richesse de cette documentation insuffisamment exploitée.
- Il faut noter aussi le fait que toutes les estimations de la population du Burundi dès le début du siècle restent grossières et ne sont inspirées que par des vagues appréciations. Un noyau de recherche scientifique dans le domaine de la population vient de connaître le jour et jouit d'un appui financier et technique du FNUAP.
- Comme nous l'avons déjà remarqué plus haut les informations disponibles jusqu'en 1960 regroupent le plus souvent le territoire Rwanda-Urundi et distinguent la population coutumière de la population extra-coutumière.
- Sous la tutelle belge, après la première guerre mondiale, les connaissances démographiques ne furent guère plus avancées jusqu'en 1936, date de la première estimation, suite à la mise en place d'un système administratif amélioré de l'état civil.

A partir de cette date, les estimations de la population du Burundi, se firent régulièrement à partir des "recensements administratifs" basés sur la notion de l'homme adulte valide (H.A.V.) pouvant s'acquitter des impôts ; elles se basaient également sur les registres de l'état civil ainsi que sur les rapports missionnaires et médicaux.

Pour le Burundi comme dans tous les pays en voie de développement, les données démographiques proviennent de trois sources décrites ci-dessus : recensement, état civil et enquêtes démographiques. Donnons quelques appréciations sur ces trois sources au Burundi.

2) Les recensements

On reconnaît que c'est une source de données démographiques très coûteuse et qui doit faire appel à des moyens financiers, matériels et humains considérables qui d'ailleurs ne sont pas toujours à la portée de beaucoup de gouvernements des pays en voie de développement.

Pour le moment, seuls les résultats provisoires du Recensement Général de la Population ont été publiés par sexe et par unités territoriales administratives du pays (provinces, communes et collines). en attendant la publication des données définitives.

Avant 1979 toutes les données, souvent sous-estimées, étaient publiées par divers organismes à partir des résultats des "recensements administratifs".

3) Les enquêtes démographiques.

Seules deux enquêtes démographiques par sondage ont été réalisées au Burundi, l'une en 1965 et l'autre en 1970-1971 comme nous l'avons décrit ci-dessus.

Ces enquêtes ont révélé une importante sous-estimation des données obtenues par les recensements administratifs, et sont demeurées les seules sources d'information démographique jusqu'en 1979 date du premier Recensement Général de la Population du Burundi.

4) L'état civil.

En ce qui concerne l'état civil comme nous l'avons présenté dans la première partie, la déclaration des naissances, décès et mariages a été rendue obligatoire par l'ordonnance du 25 juillet 1961 ; auparavant l'enregistrement était très incomplet et les statistiques d'état civil, ne permettaient pas le calcul de taux démographiques.

5) Bilan et perspectives.

Les données sur la population les plus récentes dont on a pu disposer avant le premier Recensement Général de la Population de 1979, se basaient essentiellement sur les enquêtes de 1965 et de 1970-71, dont les résultats estimaient la population à 3 210 000 habitants en 1970 avec un taux d'accroissement annuel de 2,2 %.

En faisant une appréciation critique sur les diverses sources de données démographiques au Burundi, nous remarquons que la plus grande partie de ces sources n'ont pas été exploitées suffisamment alors qu'elles pouvaient faciliter l'exécution soit d'une enquête nationale soit d'un recensement.

Ce fait est dû à l'absence au Burundi d'un organe central ou d'un Institut National de Statistique qui couvre tous les domaines

de la statistique et supervise la réalisation, l'exploitation, l'analyse et la publication des données relatives aux opérations effectuées dans le domaine de la population.

Pour conclure sur l'appréciation des diverses sources de données démographiques au Burundi, il faut attendre que l'amélioration de l'état civil (1980) porte ses fruits et que les résultats définitifs du premier Recensement Général de la Population soient publiés ; d'ici là, les données existantes doivent être utilisées avec beaucoup de prudence.

Nous croyons que seules les données définitives issues du 1er Recensement Général de la Population pourront donner satisfaction quant à la complétude et à la qualité des statistiques démographiques. L'analyse et la publication de ce recensement sont prévues au cours de 1982.

De plus, l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil actuellement en cours de réalisation pourra à court terme contribuer à enrichir et à améliorer la qualité des données démographiques.

Une enquête démographique nationale dont le projet est agréé par le FNUAP est prévue en 1983.

En attendant ces sources susmentionnées, les autres données disponibles sont les seules utilisées actuellement malgré leurs lacunes.

IV. CONCLUSION.

L'inventaire des sources de données démographiques pour le Burundi n'est pas exhaustif, néanmoins nous constatons qu'il y a eu avant le premier Recensement Général de la Population de 1979, une préoccupation constante pour disposer de données dans le domaine de la population à l'aide d'investigations diverses.

Parmi les opérations effectuées et mentionnées ci-dessus, nous remarquons qu'aucune source n'a une prédominance sur une autre. Les raisons en sont multiples car le choix d'une méthode de collecte des données n'est pas seulement un choix technique mais il comporte plusieurs facteurs dont notamment :

- la volonté politique ;
- les problèmes de budget, de recrutement du personnel.

Nous présentons ci-après un tableau sur l'évolution de la population du BURUNDI de 1936 à 1979 d'après les diverses sources.

Ces données restent les seules connues et utilisées en attendant les résultats définitifs du 1er Recensement Général de la Population de 1979.

TABLEAU 15 - BURUNDI - EVALUATION DE LA POPULATION DE 1936 A 1979.

ANNEE	EFFECTIF (en millier)	SOURCE
1936	1 746,5	[6]
1941	1 923,8	[6]
1944	1 854,7	[6]
1946	1 910,9	[6]
1949	2 012,0	[6]
1954	1 982,2	[7]
1959	2 213,5	[7]
1960	2 234,4	[7]
1963	2 471,3	Recensement administratif
1965	3 210,0	[3]
1970	3 350,0	[4]
1975	3 735,9	[2]
1979	4 021,9	[10]

TABLEAU 18 - BURUNDI - RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION (16-30 août 1979) : INDICATEURS PRINCIPAUX.

<u>I. UNITES TERRITORIALES ADMINISTRATIVES :</u>	
PROVINCES 8 - ARRONDISSEMENTS 18 - COMMUNES 79 - COLLINES 2460 -	
<u>II. UNITES OPERATIONNELLES DE RECENSEMENT :</u>	
DISTRICTS 540 - SECTEURS 4 021.	
<u>III. PERSONNEL D'EXECUTION DU RECENSEMENT :</u>	
1. Bureau central de recensement	15
2. Délégués du bureau central par provinces	25
3. Contrôleurs par communes	86
4. Chefs de district	540
5. Agents recenseurs	4 000
<u>IV. RESULTATS PROVISOIRES DU DENOMBREMENT DE LA POPULATION :</u>	
1. <u>Population enregistrée ou recensée totale :</u>	<u>4 111 310</u>
dont :	
- résidents présents	3 902 730
- résidents absents	119 180
- visiteurs	89 400
2. <u>Population de droit ou résidente (RP + RA)</u>	<u>4 021 910</u>
dont :	
- masculin <u>1 944 620 soit 48,4 %</u>	
- féminin <u>2 077 290 soit 51,6 %</u>	
3. <u>Population de fait ou présente (RP + VI)</u>	<u>3 992 130</u>
4. <u>Nombre de rugos enregistrés (zone rurale)</u>	<u>626 480</u>
5. <u>Nombre de ménages enregistrés (zone rurale)</u>	<u>856 860</u>
<u>V. DONNEES MOYENNES :</u>	
1. Nombre moyen de personnes :	
- par district	7 610
- par agent recenseur	1 030
- par colline de recensement	1 670
2. Nombre moyen de ménages par rugo (zone rurale)	1,4

3. Nombre moyen de personnes :	
- par rugo (zone rurale)	6,4
- par ménage (zone rurale)	4,7
4. Nombre moyen d'hommes pour 100 femmes	94

VI. BUJUMBURA-VILLE.

1. <u>Population de droit ou résidente</u> (RP + RA)	141 040
dont : Masculin	78 530 soit 56,7 %
Féminin	65 510 soit 44,3 %
2. Nombre de parcelles	11 590
3. Nombre moyen de personnes par parcelle	11,6
4. Nombre de ménages	28 020
5. Nombre moyen de personnes par ménage	5,0
6. Nombre moyen d'hommes pour 100 femmes	126

TABLEAU 19 - BURUNDI - RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION (16-30 août 1979) : POPULATION RESIDENTE PAR SEXE, SUPERFICIE ET DENSITE PAR PROVINCE.

PROVINCE	P O P U L A T I O N			%		SUPER- FICIE KM2	DENSI- TE H/KM2
	TOTAL	DONT		M	F		
		MASCULIN	FEMININ				
BUBANZA	329 060	164 030	165 030	49,8	50,2	2 712	121,3
BUJUMBURA	460 310	238 530	221 780	51,8	48,2	1 322	348,2
BURURI	457 510	222 070	235 440	48,5	51,5	4 957	92,3
GITEGA	682 990	322 950	360 040	47,3	52,7	3 447	198,1
MURAMVYA	380 320	183 500	196 820	48,2	51,8	1 546	246,0
MUYINGA	546 390	256 430	289 960	46,9	53,1	3 700	147,7
NGOZI	773 330	369 380	403 950	47,8	52,2	2 707	285,7
RUYIGI	392 000	187 730	204 270	47,9	52,1	5 718	68,6
TOTAL	4 021 910	1 944 620	2 077 290	48,4	51,6	26 109	154,0
Dont: BUJUMBURA- VILLE	141 040	78 530	62 510	55,7	44,3	///	///

TABLEAU 20 - BURUNDI - INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ESTIMES PAR LES NATIONS UNIES 1950-2000
VARIANTE MOYENNE

CARACTERISTIQUES	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Population, total (milliers)	2 435	2 564	2 908	3 210	3 350	3 765	4 288	4 904	5 618	6 407	7 180
Population, hommes (milliers)	1 203	1 310	1 436	1 585	1 654	1 858	2 117	2 424	2 779	3 176	3 606
Population, femmes (milliers)	1 232	1 344	1 472	1 626	1 696	1 906	2 170	2 481	2 839	3 240	3 674
Population, âges 0-4 ans par rapport au total (%)	17,5	17,4	17,3	17,3	17,3	17,9	18,2	17,9	17,6	17,0	16,0
Population, âges 5-14 ans par rapport au total (%)	24,9	25,1	25,2	25,2	25,2	25,2	25,7	26,6	26,9	26,9	26,6
Population, âges 15-64 ans par rapport au total (%)	54,5	54,4	54,6	54,6	54,7	54,1	53,2	52,5	52,4	53,0	54,1
Population, âges 65 ans et plus par rapport au total (%)	3,0	3,1	2,9	2,8	2,8	2,8	2,9	3,0	3,1	3,2	3,3
Population, moins de 20 ans par rapport au total (%)	52,5	52,6	52,7	52,7	52,7	53,1	53,8	54,3	54,8	54,4	53,4
Femmes, 15-49 ans par rapport au total (%)	46,8	46,7	46,9	47,0	47,0	46,4	45,6	45,0	45,0	45,6	46,6
Rapports personnes à charge (‰)	835,0	836,7	831,2	829,9	829,8	848,8	879,7	905,7	907,8	886,9	849,0
Rapports enfants-femmes (‰)	741,3	735,2	727,9	727,3	726,9	761,5	787,2	789,4	775,1	736,5	679,5
Rapports de sexes (% femmes)	97,6	97,5	97,6	97,5	97,5	97,5	96,6	97,7	97,9	98,0	98,1
Âges	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,4	18,1	17,8	17,7	17,9	17,9
Proportion population urbaine (%)	1,4	1,6	1,9	2,2	3,1	3,7	4,4	5,2	6,1	7,0	7,9
Densité de population (au km ²)	87	95	104	115	120	135	154	176	202	231	262
	50-55	55-60	60-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-2000	
Taux de croissance (%)	1,72	1,83	1,98	0,54	2,33	2,60	2,69	2,72	2,66	2,52	
Taux d'accroissement (‰)	17,2	18,3	18,7	21,7	23,3	26,6	26,8	27,1	26,5	25,2	
Taux bruts de natalité (‰)	48,4	48,2	47,7	48,1	48,0	47,3	45,6	43,9	41,5	38,3	
Taux bruts de mortalité (‰)	31,2	29,9	29,0	27,0	24,7	21,3	18,8	16,8	14,9	13,1	
Taux bruts de reproduction	3,10	3,10	3,04	2,94	2,75	2,48	
Taux nets de reproduction	1,87	2,03	2,10	2,12	2,07	1,93	
Taux de fécondité totale (%)	6 293	6 293	6 165	5 974	5 583	5 029	
Taux de fécondité (%)	204,7	203,4	200,6	202,2	203,2	203,0	199,3	193,3	181,2	164,6	
Espérance de vie, hommes (années)	30,0	31,9	34,4	36,9	37,5	41,4	44,4	46,9	49,3	51,8	
Espérance de vie, femmes (années)	32,6	35,1	37,6	40,1	40,6	44,6	47,6	50,2	52,7	55,3	
Espérance de vie, population totale (années)	31,3	33,5	36,0	38,5	39,0	43,0	46,0	48,5	51,0	53,5	

Source : [12]

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Annuaire démographique 1951", Nations Unies.
- 2.- "Annales statistiques 1962, 1965, 1967, 1970, 1973, 1974, 1976", Min. du Plan, Dépt. des statistiques.
- 3.- "Enquête démographique 1965", nov. 1966, rapport multigr., roy. du Burundi.
- 4.- "Enquête démographique 1970-1971", tomes I et II, 1974, Min. de la Coopération, INSEE Service de la Coopération, Paris.
- 5.- "Famille et fécondité : au Burundi", approche sociologique, 1977, Centre de rech. socio. relig. de l'épiscopat du Burundi et fac. des Sc. Eco. et adm. Université du Burundi, Bujumbura.
- 6.- "Plan décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi, population coutumière".
- 7.- "Rapport", présenté par le gouvernement belge au conseil de la Société des Nations sur l'administration du Rwanda-Urundi.
- 8.- "Rapport n° 27 : Burundi" sur l'évaluation des besoins d'aide en matière de population, 1979, New-York.
- 9.- "Les recensements administratifs et l'état civil : divers documents internes", Min. de l'Intérieur, dépt. de la population, Burundi.
- 10.- "Recensement Général de la Population, 16-30 août 1979, résultats provisoires", Min. de l'Intérieur, bureau central du recensement, Burundi.
- 11.- ROBATEL (J.P.) e;a;, "Les problèmes de population au Burundi" : enquête sur les motivations démographiques des femmes burundaises, 1974, Fac. des Sc. Eco. et Sociales du Burundi, Bujumbura et Pathfinder Fund, Boston.
- 12.- "Selected world demographic indicators by countries, 1950-2000", ESA/PA/WP55, Nations Unies, Division de la population, New-York.